

TELEPHONE – INTERNET – TV
La fibre optique disponible dans toutes les communes
Pensez à anticiper votre éligibilité

Vous avez un projet immobilier ?

Pensez à vos viabilités télécom en même temps que l'eau ou l'électricité !

Le réseau télécom de référence ne relève plus de France Télécom / Orange à l'échelle de la Communauté de communes, mais du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit et de son exploitant Dioptic.

Le plus tôt possible dans votre projet, faites-vous connaître auprès du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit pour anticiper les conditions d'accès au réseau de fibre optique, prévoir les travaux nécessaires de votre côté (conseils techniques) et préparer l'adaptation du réseau public à votre projet.

Contact : Syndicat mixte Doubs THD.

Mail : contact@doubs-thd.com

Tél : 09 71 16 60 20

Site web : <https://doubs-thd.org/>

Quelques documents pour vous aider

- Vous êtes un particulier et vous avez un projet de construction d'une maison individuelle :

https://doubs-thd.org/img/prepafibre/ELIGIBILITE%20FIBRE_CONDITIONS%20A%20REEMPLIR.pdf

- Vous êtes lotisseur, aménageur de ZAC ou vous souhaitez créer une division parcellaire en vue de la construction de nouvelles maisons :

https://www.doubs-thd.org/img/prepafibre/DOC%20AMENAGEURS_v281023.pdf

- Vous êtes investisseur immobilier et souhaitez créer un ou plusieurs bâtiments neufs, réhabiliter un ou des immeubles existants (avec création de logements) :

<https://doubs-thd.org/img/prepafibre/DOC%20PROMOTEURS.pdf>

